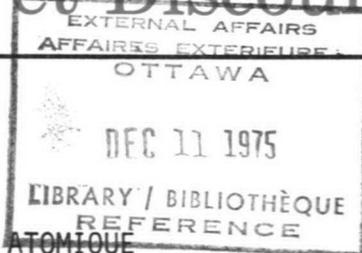




Déclarations et Discours

N° 75/36



L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Déclaration faite en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 novembre 1975, par Monsieur W.H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du Comité sur le Désarmement.

Je voudrais, en avant-propos, souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, non seulement parce que la présence de la République de Tanzanie, des Émirats arabes unis et de Qatar ajoute à la concrétisation du principe de l'universalité, mais aussi à cause de la contribution que ces trois pays pourront sans doute apporter au travail de l'Agence.

Depuis sa création, l'Agence a permis "d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier", notamment par la promotion de programmes d'énergie nucléaire, y compris des programmes d'aide, de formation et d'échange de renseignements, et par l'élaboration de programmes constructifs et dynamiques de sécurité et de protection de l'environnement. Elle a en outre cherché à rehausser la sécurité internationale au moyen de meilleures garanties et par l'élaboration de normes adéquates pour la sécurité matérielle des matériaux nucléaires.

La montée de la demande et de l'intérêt dont l'énergie atomique fait l'objet en tant que source d'énergie de substitution, situation qui découle en grande partie du renchérissement rapide du pétrole, ont ajouté une nouvelle dimension aux programmes de développement de l'énergie nucléaire que l'Agence poursuit, et rehaussé l'urgence du travail de l'Agence sur les garanties. Le Canada reconnaît la nécessité de faire davantage appel à l'énergie nucléaire, notamment dans les pays en développement. D'autre part, la nécessité de contrôler cette expansion, conformément aux obligations de l'Agence, afin de "s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires" demeure pour lui un sujet de grave préoccupation.

Je suis heureux de constater, encore une fois cette année, qu'une aussi forte proportion du budget ordinaire de l'Agence est consacrée à des programmes qui intéressent directement les États membres en développement (le reste intéressant à la fois les pays industrialisés et les pays en développement), et de noter en particulier que